

SEANCE DU 10 avril 2017

L'an deux mille quinze le 10 avril 2017 le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

PRESENTS : MME RIDOUARD Valérie, DEACON Margaret, MM BIGOT Pierre, BOTTON Daniel, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, TALBOT Franck, LECOINTRE Christian, PERCEAU Alain, GIROUARD Germain, RIDOUARD Valérie, LANDRY Laurent

ABSENTS REPRESENTES :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Germain GIROUARD

DATE DE CONVOCATION : le 5 AVRIL 2017

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 21 avril 2017

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 20 mars 2017 : Le Conseil Municipal accepte à L'unanimité le procès-verbal sans observation.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT A OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

DEUX POINTS SONT À RAJOUTER À L'ORDRE DU JOUR :

- *CONVENTION OUVRAGES HYDRAULIQUES*
- *REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE*

DEL/CM 2017-06– APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Depuis une dizaine d'années, la Communauté de Communes du Thouarsais a une pratique forte en termes de mutualisation. Elle a ainsi utilisé les différents dispositifs de mutualisations : création de groupements, mises à disposition de services, ententes et encore récemment avec le CIAS, services communs sur des fonctionnels (finances, marchés publics, ressources humaines, informatiques).

Afin d'encourager les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à développer la mutualisation, la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a, notamment, introduit l'obligation pour les EPCI de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Il s'appuie sur le cadre juridique de chaque type de mutualisation et après avoir effectué un état des lieux pour l'ensemble des mutualisations existantes. Il présente des projections qui feront l'objet d'un état d'avancement, des amendements pourront être proposés au moment du débat d'orientations budgétaires chaque année.

Ainsi, le schéma présenté vise notamment à :

- Amplifier les groupements de commandes notamment en matière d'accessoires liés aux conditions de travail des agents du territoire,
- Favoriser la poursuite de prestations de services notamment sur le volet hygiène et sécurité, auprès des communes,
- Donner une suite aux cadres des ententes en particulier sur le centre de tri,
- Poursuivre les mises à disposition de services existantes, en matière de portage de repas et sport et définir les contours d'une nouvelle mise à disposition avec la ville de Thouars dans le cadre de la Maison de L'Urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux de chaque commune disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du thouarsais du 7 mars 2017 approuvant le schéma de mutualisation,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider le schéma de mutualisation (joint en annexe)

Après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent le schéma de mutualisation

DEL/CM 2017-07– APPROBATION CPTE DE GESTION 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

* Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

L'Assemblée déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL/CL2017-08 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la Présidence de Monsieur GAUTRY Jean-Yves, l'assemblée délibère en l'absence de M. BIGOT sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire de la Commune, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>LIBELLE</i>	<i>DEPENSES ou DEFICIT</i>	<i>RECETTES ou EXEDENT</i>
<i>Résultats reportés</i>		<i>129 165.24</i>
<i>Opérations de l'exercice</i>	<i>178 984.30</i>	<i>154 344.50</i>
<i>RESULTAT DEFINITIFS</i>		<i>104 524.99</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>LIBELLE</i>	<i>DEPENSES ou DEFICIT</i>	<i>RECETTES ou EXEDENT</i>
<i>Résultats antérieurs</i>	<i>49 839.48</i>	
<i>Opérations de l'exercice</i>	<i>39 418.92</i>	<i>14 762.45</i>
TOTAUX	89 258.40	14 762.45
RESULTAT DE CLOTURE	74 495.95	
RESTE A REALISER		12 197.20
TOTAUX CUMULES	74 495.95	12 197.20
RESULTATS DEFINITIFS	62 298.75	

. DEL/CM 2017-09– AFFECTATION DE RESULTAT

Après avoir constatés les résultats de clôture de l'exercice 2015 identiques à ceux émis par la Trésorerie

INVESTISSEMENT :

SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-49 839.48
RECETTES REALISEES	14 762.45
DEPENSES REALISEES	39 418.92
SOLDE D'EXECUTION	-24 656.47
RESULTAT DE CLOTURE	-74 495.95
PROVISION NON EMPLOYEE	0.00
RESTE A REALISER RECETTES	8 909.65
RESTE A REALISER DEPENSES	
DEFICIT DE FINANCEMENT	12 197.20
	- <u>62 298.95</u>

FONCTIONNEMENT :

EXCEDENT DE CLOTURE N-1	+129 165.24
AFFECTATION AUX RESERVES	0
EXCEDENT REPRIS en R à N	+129 165.24
RECETTES DE L'ANNEE	154 344.50
DEPENSES DE L'ANNEE	178 984.30
DEFICIT DE L'EXERCICE	- 24
EXCEDENT DE CLOTURE	640.25
	<u>+ 104 524.99</u>

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'affecter sur le budget primitif 2016 le résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau en fonctionnement recettes : 104 524.99 € (repris au compte 002 /BP 2017).
- Déficit investissement dépenses : 62 298.95€ (repris au compte 001/BP2017)
- Affectation aux réserves : 62 298.95 € (1068/BP2017)

DEL/CM 2017-10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2017 avec reprise des résultats de l'exercice 2016).

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 252 312.99 euros en section de fonctionnement
- 149 374.97 euros en section d'investissement

DEL/CM 2017-11 - AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE GESTION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES

Monsieur le Maire informe les membres présents que lors de la réunion de Conseil du 22 février 2016, il avait été décidé d'établir des conventions tripartites entre le syndicat de la Dive, la Commune de Marnes et les propriétaires d'ouvrages hydrauliques, qui sont au nombre de dix sur la commune. Pour mémoire, sept conventions ont déjà été signées avec Mr et Mme LUTZ, Mr et Mme BIGOT, Mr et Mme Hilaire HERBERT et Mme GOODE Patricia, Mr et Mme Michel ROUX, Mr Laurent LANDRY, Mr Alain TURQUOIS

Après en avoir délibéré, les membres autorisent :

- L'adjoint à signer la convention tripartite avec Mr Timothy PIKE et Mme Dena BEX propriétaire au Moulin FOULON.

DEL/CM 2017-12 – DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT

Suite à la démission de Monsieur Daniel BOTTON, en tant que 1^{er} Adjoint et délégué communautaire, il faut désigner un nouveau délégué communautaire dans l'ordre du tableau.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent Monsieur Jean-Yves GAUTRY comme délégué communautaire suppléant.

Prochaine réunion lundi 15 mai 2017 à 19h30

La séance est levée à 22 heures 20.

Vu pour être affiché : le **21 avril 2017**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire,

le Maire,